

**COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 08/04/2021**

Date de la convocation : 01/04/2021

Membres présents : BAUMANN Claude, CHARBY Christiane, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KLOCK François, KROMMENACKER Roger, LANG Nicolas, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, PAHN Sandrine, ISS Arnaud, Joseph SOUTTER, Nicolas BRICHLER.

Membres absents excusés : MATT Denis, SICILIANO Serge.

Membres non excusés : /

Secrétaire de séance : ISS Arnaud

**1- Vote des taxes directes locales**

Le maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, établi par les services fiscaux. Il précise qu'en application de la loi de finance pour 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée. Il en résulte qu'à partir de 2021, le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales est mis en place. Dans ce schéma figure le principe de la fusion des parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

En conséquence, seuls les taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties sont désormais soumis au vote de l'assemblée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux notifiés par les services fiscaux, à savoir

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,03 % (taux fusionné)
- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 59,25 %.

Adopté à : l'unanimité des membres présents

**2- Budget primitif 2021 de la commune**

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2021 relatives à la gestion générale de la commune, à savoir :

- pour la section de fonctionnement équilibrée en recettes et en dépenses :
  - une somme de 611 980,00 Euros
- pour la section d'investissement, équilibrée en recettes et en dépenses :
  - une somme de 708 210,00 euros

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

**3- Budget primitif 2021 du service Eau**

Mr KLOCK François, maire, donne connaissance au Conseil Municipal des propositions budgétaires pour l'exercice 2021 relatives au service Eau de la commune, à savoir,

- pour la section d'exploitation :
  - une somme de 108 200,00 euros en dépenses
  - une somme de 181 980,00 euros en recettes
- pour la section d'investissement :
  - une somme de 48 100,00 euros en dépenses

➤ une somme de 79 944,10 euros en recettes

Le Conseil municipal, après délibération approuve et vote le budget tel qu'il lui a été présenté.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

#### **4- Fixation de la participation aux frais administratifs et de fonctionnement du Syndicat des Eaux de Brouderdorff Niderviller et Plaine de Walsch**

Mr KLOCK François, maire, rappelle au conseil municipal que suite à la modification des statuts, validée par arrêté préfectoral du 24/02/2021, le siège du syndicat des eaux de Brouderdorff, Niderviller et Plaine de Walsch a été transféré dans les locaux de la mairie de la commune.

Comme cela avait déjà été le cas précédemment pour la commune accueillant le siège, il propose au conseil municipal de fixer un montant forfaitaire pour la participation aux frais administratifs et de fonctionnement dudit syndicat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- fixe la participation du Syndicat des Eaux de Brouderdorff Niderviller et Plaine de Walsch à 300 € par an ;
- charge le maire d'émettre annuellement le titre de recette correspondant.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

#### **5- Participation à l'étude-diagnostic et au groupement de commande « marché des assurances »**

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commande concernant les assurances,

Considérant qu'en égard à la démarche de mutualisation engagée, la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud entend assurer le rôle de coordonateur de ce groupement pour le compte de ses membres,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de participer à l'étude diagnostic des contrats d'assurances de la commune menée dans le cadre de la mutualisation par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour le marché des assurances coordonné par la Communauté de Communes Sarrebourg- Moselle Sud
- Autorise le Maire, sous réserve des conclusions du diagnostic, à signer la convention constitutive, signer le marché avec le prestataire retenu par le groupement de commandes et prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Approuve l'acte d'engagement, le règlement de consultation et le CCAP communs à tous les membres du groupement
- Désigne Monsieur KLOCK François, Maire, comme référent de la commune pour participer aux réunions relatives à ce groupement.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.